



SAINT-GEORGES D'OLÉRON

### ARRÊTÉ N° 2026-145-8.3.3

**Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux  
Allée de la forêt, rue pierre Loti, allée des peupliers, route des saumonards, rue des avocettes**

**La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8<sup>ème</sup>-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande présentée par la société AREV 17390 LA TREMBLADE;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de la réfection de voirie rue Pierre Loti et allée des peupliers, route des saumonards, rue des avocettes et allée de la forêt Boyardville 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** Du 27 avril au 13 mai 2026, la circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux
- Vitesse limitée à 30km/h
- Chaussée réduit au droit de l'intervention
- Alternat par feu ou B15/C15

**le passage des véhicules de secours devra être préservé**

**ARTICLE 2 :** Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

**ARTICLE 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Pierre d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint Pierre d'Oléron
- (3) La police municipale
- (4) La société AREV

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 20 avril 2026.

**La maire,  
Dominique RABELLE**